

**Délibération n°CA-2020-64**  
**Désignation des membres pour siéger au comité consultatif départemental  
des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)**

**Membres élus ayant voix délibérative**

En exercice : 23      Date de convocation : 14 octobre 2020  
Présents : 15      Quorum fixé à 12 membres  
Votants : 19  
Procurations : 4

**Résultats du vote :**

Voix "pour" :   
Voix "contre" :   
Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine <b>BATHELOT</b>	X		<b>Mme M. PEQUIGNOT</b>
Mme Isabelle <b>ARNOULD</b>	X		
Mme Edwige <b>EME</b>	X		<b>M. R. JUIF</b>
Mme Marie-Claire <b>FAIVRE</b>		X	
Mme Sabrina <b>FLEUROT</b>		X	
M. Jean-Claude <b>GAY</b>		X	
M. Raoul <b>JUIF</b>		X	
Mme Mireille <b>LAB</b>		X	
Mme Catherine <b>LIND</b>	X		
M. Robert <b>MORLOT</b>	X		
M. Gérard <b>PELLETERET</b>	X		<b>Mme S. FLEUROT</b>
Mme Martine <b>PEQUIGNOT</b>		X	
Mme Christelle <b>RIGOLOT</b>	X		<b>Mme M. LAB</b>
Mme Marie-Dominique <b>AUBRY</b>		X	
Mme Carmen <b>FRIQUET</b>	X		
M. Olivier <b>RIETMANN</b>		X	
M. Jean-Paul <b>CARTERET</b>	X		
M. Patrick <b>GOUX</b>	X		
M. Jérôme <b>LALLEMAND</b>	X		
M. Sylvain <b>GUILLEMAIN</b>	X		
Mme Marie <b>BRETON</b>	X		
M. Francis <b>ABRY</b>		X	
M. Gilles <b>MARSOT</b>	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge <b>TOULOT</b>		
Mme Claudy <b>CHAUVELOT-DUBAN</b>		
M. Yves <b>KRATTINGER</b>		
M. Thomas <b>OUDOT</b>	X	
Mme Corinne <b>BONNARD</b>		X
M. Alain <b>BLINETTE</b>		X
M. Jean-Paul <b>MARIOT</b>		X
M. Jean-Jacques <b>SOMBSTHAY</b>		X
Mme Valérie <b>HAEHNEL</b>		
M. Pierre <b>DESPOULAIN</b>		
M. Laurent <b>SEGUIN</b>		
M. Fernand <b>BURKHALTER</b>		X
Mme Sylvie <b>COUTHERUT</b>		
Mme Fabienne <b>RICHARDOT</b>		X
M. Hervé <b>PULICANI</b>		
M. Frédéric <b>BURGHARD</b>		X
Mme Christelle <b>CLEMENT</b>		
M. René <b>ROBERT</b>		
M. Jean-Claude <b>TRAMESEL</b>		
Mme Monique <b>BOUCRY</b>		
M. Régis <b>PINOT</b>		
M. Gabriel <b>CHARBONNIER</b>		X
M. François <b>LAURENT</b>		

**Membres élus ayant voix consultative**

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime <b>GERARD</b>	X	
SCH Stéphane <b>GILLET</b>		X
LTN Michel <b>TOURDOT</b>	X	
ADC Laurent <b>LAMARCHE</b>	X	
M. Gilles <b>VIENNET</b>	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe <b>TAILLARD</b>		
ADC Dimitri <b>AIME</b>	X	
LTN Mickaël <b>COUROUX</b>		
ADJ Française <b>VALEUR</b>		
Mme Muriel <b>PEREUR</b>		

**Membres de droit**

	Présent	Excusé
Mme Fabienne <b>BALUSSOU</b> , préfète de la Haute-Saône		X
M. le colonel Fabrice <b>TAILHARDAT</b> , directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard <b>VERGUET</b> , président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Jean-Pierre <b>CASTIONI</b> , médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

**Etaient également présents**

Mme Aurélie <b>CONTRECIVILE</b> , directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Saône
M. le colonel Ralph <b>JESER</b> , directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie <b>JUIN</b> , chef du secrétariat de direction
Mme Estelle <b>ROSSI</b> , chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille vingt, le vingt-six octobre à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Robert MORLOT, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'amphithéâtre de l'ancien IUFM, 40-44 route de Saint-Loup à Vesoul.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article R723-73,

Vu à l'arrêté ministériel du 29 mars 2016 modifié par arrêté du 02 septembre 2019 et arrêté du 20 février 2020, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

---

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **Robert MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

A titre liminaire, les élus désignés pour siéger en tant que titulaires et suppléants au comité technique étant membres d'office du CCDSPV, en ces mêmes qualités, il convient de procéder au préalable à la désignation des membres du comité technique (cf. rapport informatif n°1).

Organe consultatif appelé à émettre un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires, à l'exclusion de celles intéressant la discipline, le CCDSPV est présidé par le président du conseil d'administration ou par un élu du conseil d'administration désigné par lui. L'instance se réunit en moyenne 2 fois par an.

Conformément à l'arrêté ministériel du 29 mars 2016 modifié, il est constitué d'un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants des sapeurs-pompiers volontaires élus du corps départemental.

Ces derniers étant au nombre de sept et la parité devant être respectée, les représentants de l'administration titulaires et suppléants sont ceux siégeant au Comité Technique (3 et 3) auxquels s'ajoutent **quatre représentants titulaires**, assortis de suppléants (**ou trois titulaires et 4 suppléants dans l'hypothèse où le PCASDIS viendrait à siéger au sein du CT**), élus au sein du conseil d'administration qu'il convient donc de désigner.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir désigner, en leur sein, les membres qui siégeront au sein du CCDSPV en qualité de titulaire ou suppléant.

<b>Décision</b>
-----------------

Les membres du conseil d'administration désignent, en leur sein, **à l'unanimité**, les membres qui siégeront au sein du CCDSPV en qualité de titulaire ou suppléant, comme suit :

<b>Président</b>	<b>Suppléant</b>
<b>Robert MORLOT</b>	Patrick GOUX
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Edwige EME	Gérard PELLETERET
Sylvain GUILLEMAIN	Marie-Dominique AUBRY
Marie BRETON	Jean-Paul CARTERET
Marie-Claire FAIVRE	Jean-Claude GAY
Christelle RIGOLOT	Martine PEQUIGNOT
Carmen FRIQUET	Gilles MARSOT

**Le président du conseil d'administration,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20201026-CA-2020-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2020

Affichage : 06/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



  
**Robert MORLOT**